

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC  
DU SAMEDI 21 MARS 2026**

.....

L'an deux-mille vingt-six, le 21 mars, à 10 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vivien de Médoc, dûment convoqué, le 16 mars 2026 par Monsieur Jean-Pierre DUBERNET, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Henri BORNSTEIN doyen d'âge.

Etaient présents : Karine COUSTOLLE, Pierre MARQUE, Marie-Françoise THIBAUDAT, Jean-Michel CROSOIR, Catherine FOUQUET-BOURJOT, Henri BORNSTEIN, Gisèle BRUN, Jean BILLAULT, Michel LOGVENOFF, Anne-Marie COURRIAN, Gisèle GRAFFTE, Marc PORCHERON, Frédéric ROCHET, Patrice GARRIGOU, Christine GRILLON, Karine CASENAVE, Sarah DEROUAULT

Etaient absents excusés avec procuration :  
Bruno BREYSACHER qui donne procuration à Michel LOGVENOFF  
Amélie VIRENQUE qui donne procuration à Pierre MARQUE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise THIBAUDAT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Nombre de conseillers municipaux présents : 17  
Nombre de conseillers municipaux votants : 19  
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 2  
Nombre de conseillers municipaux absents excusés sans procuration : -  
Nombre de conseillers municipaux absents non excusés sans procuration : -  
Nombre d'exprimés : 19  
Pour : 19  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Election du maire,
- Fixation du nombre des adjoints,
- Election des adjoints.
- Lecture de la charte de l'élus local

\*\*\*\*\*

## **1-Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DUBERNET Jean-Pierre, maire sortant qui a déclaré Mesdames et Messieurs COUSTOLLE Karine MARQUE Pierre THIBAUDAT Marie-Françoise CROSSOIR Jean-Michel FOUQUET-BOURJOT Catherine GARRIGOU Patrice COURRIAN Marie-Anne PORCHERON Marc BRUN Gisèle BREYSACHER Bruno VIRENQUE Amélie BORNSTEIN Samuel DEROUAULT Sarah ROCHET Frédéric GRILLON Christine LOGVENOFF Michel GRAFFTE Gisèle BILLAULT Jean CASENAVE Karine installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Marie-Françoise THIBAUDAT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Monsieur DUBERNET Jean-Pierre a quitté la séance.

## **2-Election du maire**

### **2-1 - Présidence de l'Assemblée**

Monsieur BORNSTEIN Samuel, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art.2122-8 du CGCT). Il a dénombré 17 (dix-sept) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire ; il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

### **2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné comme assesseurs Monsieur GARRIGOU Patrice et Madame FOUQUET-BOURJOT Catherine.

### **2-3. Déroulement du premier tour de scrutin**

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### 2-4. Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral)	0
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	19
f) Majorité absolue	19

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Karine COUSTOLLE	19	Dix-neuf

#### 2-5. Proclamation des résultats

Madame COUSTOLLE Karine a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

### **3- Election des adjoints**

Sous la présidence de Madame COUSTOLLE Karine, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### 3-1. Nombre d'adjoints

La présidente a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### 3-2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

### 3-3. Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral)	0
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	19
f) Majorité absolue	19

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Pierre MARQUE 1 <sup>er</sup> adjoint	19	Dix-neuf
Marie-Françoise THIBAUDAT 2 <sup>ème</sup> adjoint	19	Dix-neuf
Jean-Michel CROSSOIR 3 <sup>ème</sup> adjoint	19	Dix-neuf
Catherine FOUQUET-BOURJOT 4 <sup>ème</sup> adjoint	19	Dix-neuf

Pour clôturer la séance, la charte de l'élu local a été lue par Madame le Maire.

La séance a été levée à 11h10

Le Maire  
COUSTOLLE Karine

La Secrétaire  
Marie-Françoise THIBAUDAT